

## Différence entre un incident et un aléa sur un chantier

La distinction entre incident et aléa sur un chantier est subtile mais essentielle dans le référentiel du BTSA Aménagements Paysagers :

- Un incident est un événement ponctuel, souvent mineur, qui perturbe momentanément le déroulement normal du chantier. Il peut s'agir par exemple d'une panne d'outil, d'une livraison légèrement en retard ou d'un petit défaut technique rapidement corrigé. La gestion d'un incident relève du suivi courant du chantier (capacité C7.2) : on ajuste, on corrige, on continue.
- Un aléa, en revanche, est un événement imprévu et significatif qui remet en cause le bon déroulement du chantier et oblige à une réorganisation plus profonde. Ses impacts touchent aux délais, aux coûts, à la qualité, à la sécurité ou à la relation avec le client. Exemples : intempéries prolongées, absence imprévue d'un salarié clé, retard important d'un fournisseur, accident matériel majeur. La gestion de l'aléa relève de la capacité C7.3 – Gérer un aléa : il faut analyser les impacts, envisager plusieurs ajustements possibles, justifier le choix retenu et mettre en œuvre des solutions adaptées.

En résumé :

- Incident = imprévu mineur, absorbé par les ajustements quotidiens.
- Aléa = imprévu majeur, qui nécessite une vraie prise de décision technico-économique et organisationnelle.

## Fiche outil – Différence entre incident et aléa sur un chantier

Cette fiche outil permet de distinguer clairement la notion d'incident de celle d'aléa sur un chantier d'aménagement paysager, en lien avec les capacités C7.2 (suivi technico-économique) et C7.3 (gestion d'un aléa).

| Critères               | Incident                                                                                                                                                                                            | Aléa                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Définition             | Événement ponctuel et mineur qui perturbe légèrement le chantier.                                                                                                                                   | Événement imprévu majeur qui remet en cause le déroulement normal du chantier.                                                                                                                                                                                                        |
| Ampleur de l'impact    | Impact limité, souvent localisé et rapidement maîtrisable.                                                                                                                                          | Impact significatif : peut affecter délais, coûts, qualité, sécurité ou relation client.                                                                                                                                                                                              |
| Durée des conséquences | Généralement courte : réglé dans la journée ou très rapidement.                                                                                                                                     | Peut durer plusieurs jours, nécessiter une réorganisation du chantier.                                                                                                                                                                                                                |
| Niveau de gestion      | Relève du suivi courant (C7.2) : petits ajustements techniques ou organisationnels.                                                                                                                 | Relève de la gestion d'aléa (C7.3) : analyse approfondie, choix stratégique, justification et communication.                                                                                                                                                                          |
| Exemples typiques      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite panne d'outil (tronçonneuse, débroussailleuse)</li> <li>- Retard de 2 h d'une livraison</li> <li>- Oubli mineur de matériel vite corrigé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intempéries prolongées (pluie, canicule, gel)</li> <li>- Absence d'un ouvrier clé plusieurs jours</li> <li>- Retard de livraison critique d'un fournisseur (revêtement, arbres)</li> <li>- Panne majeure d'un engin indispensable</li> </ul> |
| Solutions attendues    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement rapide de l'outil</li> <li>- Réorganisation mineure des tâches</li> <li>- Emprunt de matériel disponible</li> </ul>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorganisation complète du planning</li> <li>- Recours à un sous-traitant ou à un autre fournisseur</li> <li>- Adaptation des moyens matériels ou humains</li> <li>- Communication avec le client pour expliquer et justifier</li> </ul>     |